

SMAGGA

zine



www.contratderivieredugaron.fr

edito

L'eau c'est la vie



Qu'advierait-il si l'or bleu venait à manquer ? Si notre eau domestique devenait impropre à la consommation ? Sur notre territoire 80 000 personnes bénéficient de

cette précieuse ressource naturelle qu'est la nappe du Garon. Pourtant, tant quantitativement que qualitativement, la ressource en eau potable est menacée par la surexploitation et par les pollutions. Agissons aujourd'hui en citoyens de la Terre. En citoyens capables de protéger ce patrimoine dont nous sommes tous responsables : de la première à la dernière goutte.

Pour y parvenir, un cadre réglementaire et des outils existent. En 2013, la signature du second contrat de rivière du Garon par ses 27 communes adhérentes permettra la mise en œuvre de 113 actions - validées par le Comité de rivière du 10 décembre 2012 - destinées à améliorer la qualité de l'eau sur notre bassin versant.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

Depuis 12 ans le SMAGGA propose des animations pédagogiques sur le thème de l'eau pour éduquer et sensibiliser vos enfants. Objectif : préparer l'avenir en préservant la ressource en eau de notre territoire.

A l'école de la nature

Répartis par groupes de deux, les élèves de Yannick Stevant, professeur des écoles d'une classe de CM1 au groupe scolaire La Châtelaise à Messimy, ont investi les berges du Garon pour une pêche aux larves d'insectes et autres petites bêtes. Alors que les épuisettes ratissent le lit de la rivière, une petite voix s'exclame «j'en ai une, j'ai pêché une larve d'éphémère». Quelques minutes plus tard, l'animateur regroupe les troupes pour l'inventaire des prises qui seront toutes remises à l'eau après inspection. «La présence de certaines espèces permet de donner un indice qualitatif de l'eau de la rivière. La larve d'éphémère est par exemple un excellent bio indicateur», indique l'animateur. Comme cette classe de Messimy, 50 classes de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et 2 groupes de centres de loisirs bénéficieront, durant l'année scolaire 2012/2013, d'animations sur le thème de l'eau proposées par le SMAGGA. Soit, à raison

de 3 demi-journées pour les écoles et 2 demi-journées pour les centres de loisirs : 154 demi-journées d'animation ! Et cela fait 12 ans que ça dure !

12 années d'animations

Yannick Stevant fait partie de ces pionniers. Pendant toutes ces années, il a eu l'occasion de suivre un bon nombre de propositions pédagogiques, toujours avec le même intérêt. «Ces animations collent parfaitement aux programmes», affirme le professeur des écoles. Une analyse partagée par Dominique Gillet, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de l'éducation au développement durable : «Les programmes des classes de cycle 3 énoncent des sujets d'étude faisant référence à l'eau. En sciences, il est question du maintien de la qualité de l'eau pour garantir ses utilisations. En géographie, le programme (suite page 4)



Malo et Idylo se soucient de l'eau

Offert par le SMAGGA dans le cadre de la fête de l'entreprise - organisée par la Communauté de Communes de la Vallée du Garon samedi 22 septembre à Brignais - le spectacle de marionnettes de la compagnie «7^{ème} acte» a connu un franc succès. Plus d'une centaine de jeunes spectateurs accompagnés de leurs parents se sont laissés porter par les aventures de Malo et Idylo sur le thème de la rareté de la ressource en eau.



Protéger les Grignerots des crues du Garon

A Grigny, les travaux de protections contre les crues trentennales se poursuivent. Une tranche est actuellement en cours de réalisation (secteur du Pont Sabatier). Plus en aval, la tranche longeant la promenade Jacques Brel a été réceptionnée le 15 novembre 2012. Elle concerne un linéaire de 175 mètres de berges aménagés avec des enrochements et des murets en béton, pour un coût d'environ 255 000 € HT.

Rappelons que ces travaux font partie d'un programme global de 12 tranches de protections contre les crues trentennales réparti sur 4 communes : Brignais, Montagny, Givors et Grigny, pour un montant total de 5,5 millions d'euros HT. Il devrait s'achever en 2014.



Formation aux métiers de la rivière

Sollicité par la Maison Familiale Rurale de Saint-Etienne, le SMAGGA a accueilli pour la première fois une douzaine de jeunes en formation les 20 et 21 novembre. Les lycéens de première et terminale en «sciences et technologies de l'agronomie et du vivant», ont ainsi pu s'essayer aux travaux d'entretien de

berges et à la réalisation d'une technique végétale pour le renforcement d'une berge du Garon à Soucieu-en-Jarrest. «*Ce chantier est une belle opportunité pour les jeunes. Elle leur permet de se confronter à la réalité du terrain et tout particulièrement au travail en groupe*», précise leur formateur Eric Murgue. Une expérience à renouveler.



L'art et la manière sur l'Artilla.



Depuis le 2 octobre, la circulation sur le pont des Gardonnes entre Thurins et Rontalon est rétablie. La stabilité de l'ancien ouvrage d'art étant menacée par l'érosion des berges, il a été décidé de reconstruire l'ouvrage et de le dimensionner pour une crue d'occurrence centennale. Par ailleurs, ces travaux ont permis d'effacer un seuil d'1,50 mètre et de décloisonner la rivière Artilla sur 3 km. Cette suppression permet désormais aux poissons d'accéder aux zones de frai situées en amont.



27 maires et leurs représentants réunis pour le 2nd Contrat de rivière du Garon

Afin de fédérer les 27 communes du bassin versant du Garon autour du 2nd Contrat de rivière, le SMAGGA a réuni, le 15 octobre 2012, une cinquantaine d'élus du bassin versant composée de maires, d'adjoints aux finances et de délégués des communes adhérentes pour une prospective financière de ce 2nd contrat de rivière (2013/2017). Paul Minssieux, Président du SMAGGA leur a exposé les enjeux de ce 2nd contrat portant principalement sur la préservation de la ressource en eau du territoire - imposée par

la réglementation européenne - ainsi que sur la protection des personnes et des biens contre les crues.

Ces 2 enjeux majeurs demanderont, pour être réalisés, un effort financier de la part des communes adhérentes. Plus d'une centaine d'actions destinées à atteindre ces objectifs ont été validées lors du Comité de rivière du 10 décembre 2012. Celles-ci auront certes un impact financier sur le budget des communes, mais peut-on faire des économies sur les ressources que nous léguerons à nos enfants ?



Que font nos voisins ?

Dans le cadre de la préparation du 2nd contrat de rivière du Garon, une délégation du SMAGGA, s'est rendue le 5 octobre à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle pour un partage d'expériences avec le Syndicat de rivières Brèvenne Turdine (SYRIBT).

Une visite de terrain sur les berges de la Brèvenne à Sain-Bel a permis de découvrir l'aménagement d'une rivière permettant aux espèces aquatiques (poissons, invertébrés, crustacés...) de contourner un seuil de près de 4 mètres. Outre son intérêt écologique, cet aménagement sous maîtrise d'œuvre du SYRIBT représente une véritable plus-value paysagère pour le site.

Vœux 2013

Paul Minssieux, les élus du comité syndical et l'équipe du SMAGGA souhaitent une bonne année 2013 à tous nos lecteurs.



Communes, mobilisez-vous !

L'étude «pollutions agricoles et phytosanitaires» lancée par le SMAGGA en 2009/2010 a détecté la présence de pesticides dans nos rivières. Les principaux usages liés à l'utilisation de ces produits nocifs pour les milieux aquatiques sont d'origines : agricole, privée et collective. Pour convaincre les collectivités de changer leurs habitudes et de montrer l'exemple, le SMAGGA est allé à leur rencontre, accompagné d'intervenants qualifiés, afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques. Lors des 3 réunions programmées, certaines communes ont montré leur intérêt pour s'engager dans une démarche «0 phyto».

A suivre...



Un trésor sur notre territoire

La 12^{ème} édition des entretiens du Garon, qui s'est déroulée à Millery le 7 décembre 2012 était placée sous le thème de la préservation de la ressource en eau. Au cours de cette conférence, l'hydrogéologue Laurent Vernay a présenté aux 80 personnes présentes la nappe phréatique du Garon. Véritable trésor pour notre territoire, cette masse d'eau souterraine qui alimente en eau potable près de 80 000 personnes est très fragile. Elle est menacée par une surexploitation due à l'augmentation de la croissance démographique et aux années de canicules, ainsi que par les pollutions relevées dans les rivières. Rappelons que la nappe du Garon est alimentée à 50 % par l'eau de pluie et à 50 % par l'eau du Garon et que sa capacité à se régénérer est proche des volumes pompés annuellement. De bonnes raisons pour agir en citoyen en maîtrisant sa consommation en eau potable.

Pour informer les collectivités réalisant des travaux sur leurs cours d'eau, le Département du Rhône a organisé vendredi 26 octobre 2012 une visite de terrain sur les territoires du SMAGGA et du SAGYRC (Syndicat en charge du bassin versant de l'Yzeron).

Afin de faire partager son expérience, le SMAGGA a fait découvrir à la vingtaine d'élus et de techniciens présents :

- les travaux réalisés en 2009 sur l'Artilla à Thurins, au lieu dit du pont du Violet, à savoir la mise en place de seuils en rondins de mélèze destinés à stabiliser le fond du lit de la rivière et la plantation d'une fascine de saules pour lutter contre l'érosion des berges.
- les travaux de protection contre les inondations (avec notamment un dispositif de batardeau amovible sous voirie) et la restauration de berges sur le Garon à Grigny.



La nappe du Garon sur le site des carrières à Millery.

Interview

3 questions à Dominique Gillet*

Quelle est la place de l'éducation au développement durable (EDD) à l'école ?

D.G. : L'EDD relève de l'école. Depuis 2008, elle occupe une place réelle dans les programmes. Les objectifs sont ambitieux. Il est préconisé de conduire les élèves à comprendre et décrire le monde réel - celui de la nature et celui construit par l'homme dont l'activité induit des changements pour la planète - à analyser comment les hommes vivent et aménagent leurs territoires.

SMAGGAzine : Comment se décline l'EDD dans les matières enseignées ?

D.G. : Il est essentiel de considérer que les disciplines sont au service de l'EDD. L'EDD est une éducation. Elle se distingue d'un enseignement parce qu'elle comprend des valeurs. Associées à des connaissances, ces valeurs conduisent à des comportements et des attitudes.

L'EDD permet-elle de changer les comportements ?

D.G. : L'école est un lieu où l'enfant apprend à comprendre le monde. A notre époque, il serait inadapté de ne pas évoquer le développement durable. Même si l'EDD permet d'influer sur les bons comportements, son ambition n'est pas d'habituer les enfants à produire des gestes conditionnés. Son objectif est d'accompagner les élèves pour qu'ils sachent faire des choix et des gestes raisonnés. Il s'agit d'éduquer au choix en donnant à chacun le moyen de construire ses propres réponses susceptibles de guider ses actions. L'incertitude n'empêche pas les choix. Elle impose même de choisir. Assumer ses choix c'est avoir conscience de sa responsabilité.

* Inspectrice de l'Education Nationale, chargée de mission départementale en éducation au développement durable.

(suite de la page 1) s'appuie sur les besoins de la ressource et le traitement de l'eau dans la commune».

Approfondir les connaissances

Pour approfondir ces connaissances, le SMAGGA a souhaité étendre son offre. «Depuis la rentrée scolaire 2009/2010, nous proposons une troisième demi-journée d'animation pour les scolaires. Nous avons également ouvert nos animations aux centres de loisirs», précise Olivier Martel, Vice-président du syndicat en charge de l'éducation au développement durable.

Chaque année, l'ensemble des écoles et des centres de loisirs situés sur le bassin versant du Garon sont invités à participer à ce programme d'éducation au développement durable. Pour cela, un dépliant d'information est envoyé en septembre aux directeurs de chaque structure qui relaient l'information auprès de leurs équipes. Le nombre d'inscriptions étant limité, plusieurs critères de sélection ont été définis, notamment avec la Direction Académique du Rhône pour les groupes scolaires.

Sensibiliser et informer les différents publics du territoire du bassin versant du Garon à la préservation de la ressource en eau font partie des missions du SMAGGA. Pour cela, il est indispensable d'éduquer les adultes de demain au respect de l'eau. Cela passe par l'acquisition de connaissances en classe et des sorties sur le terrain. «Inculquer aux enfants des notions de respect de l'environnement est fondamental si l'on souhaite transmettre notre patrimoine naturel de génération en génération», souligne Paul Minssieux, Président du SMAGGA. L'environnement n'a pas de prix mais il a tout de même un coût. Pour chaque inscription - soit 3 demi-journées par classe - le SMAGGA verse environ 600 € à chacune des 3 structures spécialisées chargées d'assurer les animations : la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Naturama et le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

Monter des projets valorisants

Pour avoir travaillé avec chacune d'elles, Yannick Stevant a son avis sur ces interventions qui selon lui «sont très bien adaptées aux enfants. Elles sont au service de la connaissance et de la découverte, deux éléments indispensables pour apprendre à grandir. En 2010, l'une des animations proposées par le SMAGGA m'avait permis de monter un projet intéressant. Les enfants avaient enfilé la casquette de journaliste pour enquêter sur le monde de la rivière. Les témoignages recueillis nous avaient ouvert les ondes de Radio Pluriel (91,5 FM) pour une émission d'une heure entièrement préparée et animée par les enfants».

Au delà de la sensibilisation des plus



Chaque année, le SMAGGA édite un programme d'animations scolaires pour les élèves de cycle 3. Ce document est envoyé à chaque directeur d'école. Les enseignants intéressés remplissent une fiche d'inscription, puis la retournent au SMAGGA. D'un montant d'environ 600 €, ces animations sont intégralement payées par le SMAGGA avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse. Le déplacement sur le lieu de l'animation reste à la charge de l'école. Téléchargement : www.contratderivieredugaron.com

jeunes, ces animations sont aussi l'occasion pour les parents - qui rappelons-le restent les premiers éducateurs - de partager avec leurs enfants l'expérience vécue et les connaissances acquises lors de ces sorties.

S'ouvrir sur l'extérieur

«Le rôle de l'école, c'est aussi de permettre aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur», précise Dominique Cabaud, Directrice et professeur d'une classe de CM2 à l'école du Puits de la Forge à Mornant. «L'une des animations propose une visite de l'Aqueduc romain du Gier. A deux pas de l'école, nous avons la chance d'admirer ce patrimoine historique inouï. L'animation proposée par le SMAGGA replace l'ouvrage dans la grandeur de son époque. Elle fait prendre conscience aux enfants qu'il y a plusieurs milliers d'années, les Romains étudiaient eux aussi la ressource en eau», explique Dominique Cabaud.

Espérons que dans 2 000 ans, les petits habitants du bassin versant du Garon bénéficieront encore d'animations scolaires sur le thème de l'eau. Espérons que ces animations traiteront de l'eau non pas comme d'une ressource devenue rare, mais comme un patrimoine que chaque génération d'hommes aura su protéger au fil des siècles. ■

Rendez-vous

Les 3^{èmes} assises françaises de l'éducation à l'environnement se dérouleront à Lyon du 5 au 7 mars 2013, nous vous invitons à prendre contact avec le GRAINE Rhône-Alpes, co-organisateur régional de l'événement, afin d'apporter vos témoignages et vos expériences au cours de ces belles aventures pédagogiques. Renseignements : www.assises-eedd.org

Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent
Rédaction et photos : SMAGGA
Couverture : SMAGGA
Impression : Option Impression
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : crgaron@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



Direction régionale de l'environnement
RHÔNE-ALPES

Rhône-Alpes



1 bassin versant, 27 communes - Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny Mornant / Orliénas / Rontalon / S^t-Andéol-le-Château / S^t-Catherine / S^t-Didier-sous-Riverie / S^t-Genis-Laval / S^t-Laurent-d'Agnay / S^t-Martin-en-Haut / S^t-Maurice-sur-Dargoire / S^t-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Voules / Yzeron